

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 28 mars 2023 à 18h40, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire et les conseillers, Mme Diane Lacasse, Mme Caryl McCann, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest, Dr Jean Amyotte et Mme Chantal Allen.

Également présents, M. Mario Allen, directeur général par intérim.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence de tous les membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 18h40.

23-03-4916

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de dépenses pour l'achat d'équipements pour le service des travaux publics - Les Encans rb RICHTIE BROS - Les Encans Rb Ritchie BROS.
4. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par le maire Roger Larose.

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

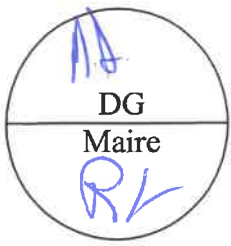
23-03-4917

**3. AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - LES ENCANS RB RICHTIE BROS.**

**CONSIDÉRANT** la résolution 23-03-4910 ;

**CONSIDÉRANT** le règlement 08-15 - déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence;

**CONSIDÉRANT** la soumission #202323577818 des Encans rb RITCHIE BROS. détaillant le lot 7055 et 7085, tel que déposé devant les membres du conseil;



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal autorise le directeur général par intérim à procéder au paiement des articles du *lot 7055* et du *lot 7085* au montant de 5 775,00 \$, plus taxes applicables, tel que présenté dans la soumission # 202323577818 lors de la séance.

**QUE** cette somme provienne du surplus non affecté.

Adoptée

23-03-4918

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par la conseillère Diane Lacasse.

**ET RÉSOLU** de lever la séance à 18h43 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Mario Allen  
DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Roger Larose  
MAIRE

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*